



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session extraordinaire 2013-2014

AT/vg

### Commission des Pétitions

#### Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2014

##### ORDRE DU JOUR :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 27 février et 4 mars 2014
2. Pétition N° 273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux différents lacs de la Haute-Sûre  
- Echange de vues avec la Ministre de l'Environnement et le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures
3. Pétition n° 322 pour le renouvellement et l'agrandissement du Musée national de la Résistance d'Esch/Alzette  
- Conclusions de la Commission suite à la visite du Musée national de la Résistance (04.03.2014) et au courrier du Ministre de la Culture (19.03.2014)
4. Pétition publique n° 329 - Garantir l'indépendance des étudiants face à des réformes du système d'aide financière  
- Examen de la recevabilité
5. Pétition publique n° 330 - Géint d'Zäitëmstellung  
- Examen de la recevabilité
6. Pétition publique n° 331 - Méi ee strengt Déiereschutzgesetz  
- Examen de la recevabilité
7. Pétition publique n° 332 - Berücksichtigung der Mehrsprachigkeit bei etat.lu  
- Examen de la recevabilité
8. Pétition publique n° 333 - Géint den Tram a fir d'Ofhale vun engem Referendum  
- Examen de la recevabilité
9. Pétition publique n° 334 pour la révision de la hauteur des trottoirs et l'ajustement de cette hauteur  
- Examen de la recevabilité

10. Pétition publique n° 335 pour l'introduction d'un revenu de base universel pour tous les citoyens du Luxembourg  
- Examen de la recevabilité
11. 6634 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2013  
- Rapporteur : Monsieur Marco Schank  
- Echange de vues au sujet des points saillants du rapport d'activité de la Médiateure
12. Divers

\*

Présents : M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt, Mme Claudia Dall'Agnol remplaçant M. Marc Angel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. Justin Turpel

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement  
M. Camille Gira, Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures  
M. Max Lauff du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Marc Angel

\*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

\*

**1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 27 février et 4 mars 2014**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

**2. Pétition N° 273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux différents lacs de la Haute-Sûre**

- Echange de vues avec la Ministre de l'Environnement et le Secrétaire d'Etat au Développement durable et aux Infrastructures

M. le Président rappelle le dernier courrier des pétitionnaires du 22 janvier 2014 dans lequel les « Sportfëscher vum Stauséi » regrettent que la réponse du Ministre de l'Intérieur et de la Grande Région du 19 juillet 2013 ne soit pas satisfaisante. Pour de plus amples détails concernant l'historique de la pétition sous rubrique, il est renvoyé au dossier transmis aux membres de la Commission le 21 mars 2014 par courrier électronique.

### Explications des membres du Gouvernement

Mme la Ministre rappelle, en guise d'introduction, que le dossier est à l'ordre du jour depuis des années. De nombreux acteurs sont concernés par le dossier, ce qui explique d'ailleurs sa complexité : les riverains du Lac de la Haute-Sûre, les communes adjacentes au lac, l'Administration des Ponts & Chaussées, la Police grand-ducale, les services de secours, les bases nautiques, l'Administration de la nature et des forêts ou encore l'Administration de la gestion de l'eau.

Sur initiative de Mme la Ministre, une réunion entre les administrations concernées a été organisée le 24 février 2014 afin de dégager une solution de compromis. Une deuxième réunion de concertation au niveau des fonctionnaires des administrations concernées a eu lieu le 17 mars 2014. L'oratrice souligne que pour la première fois des représentants de l'Administration des Ponts & Chaussées ont participé aux réunions de concertation.

Mme la Ministre comprend que la situation actuelle pose problème aux pêcheurs, en soulignant qu'elle souhaite trouver une solution de compromis valable pour tous les acteurs concernés. Elle signale qu'elle est ouverte au dialogue et qu'elle a dans ce contexte assisté à l'Assemblée générale de la Fédération luxembourgeoise des pêcheurs sportifs en février 2014.

Mme la Ministre insiste cependant sur le fait que l'accès au Lac de la Haute-Sûre ne peut se faire au détriment de la protection de l'environnement et de la biodiversité. Or, les accès au Lac de la Haute-Sûre se trouvent en général dans des zones de protection, voire des zones du réseau Natura 2000.

Pour le ministère, l'enlèvement des embarcations vétustes longeant les berges du lac reste un défi majeur. En effet, la Police grand-ducale témoigne des embarcations abandonnées dans un état délabré, ce qui n'est certes pas propice à une image attrayante de la région du lac. En vue d'une meilleure gestion des embarcations et des points d'ancrage, le ministère travaille actuellement à l'élaboration d'une procédure permettant d'avoir un relevé des embarcations. Une idée à creuser est l'introduction d'une taxe communale à payer annuellement par les propriétaires d'embarcations afin de pouvoir bénéficier d'un accès à un point d'ancrage. M. le Secrétaire d'Etat souligne que la faisabilité de cette mesure doit encore être soumise à un examen juridique. Ce projet sera ensuite discuté avec les communes concernées.

En ce qui concerne les infrastructures, Mme la Ministre informe que 580 points d'ancrage pour embarcations de pêche avaient été proposés par l'Administration de la gestion de l'eau au Lac de la Haute-Sûre. Or, pour le Ministère de l'Environnement, seuls 310 points d'ancrage sont acceptables.

Suite aux réunions de concertation de 2014, les autorités proposent la réalisation des infrastructures suivantes : la mise en place de 310 points d'ancrage pour embarcations ainsi que des mises à l'eau. Les points d'ancrage sont regroupés sur quelques sites proches d'un accès pour véhicules. La réalisation de deux pontons, un auprès de la retenue de Bavigne et un deuxième auprès de la retenue du Pont-Misère, est proposée. Au vu des fortes fluctuations du niveau de l'eau auprès de la retenue centrale, un ponton ne peut pas y être mis en place pour des raisons de sécurité. A noter que l'idée du goudronnage des chemins forestiers a été abandonnée pour des raisons de protection d'environnement. M. le Secrétaire d'Etat souligne que ces propositions doivent encore être avalisées par les administrations concernées.

Le budget de ces travaux d'infrastructure est en train d'être élaboré. M. le Secrétaire d'Etat estime que les travaux pourront être entamés en 2015. Notons que les travaux seront financés par le biais de l'article budgétaire de l'Administration des Ponts & Chaussées.

M. le Secrétaire d'Etat rappelle que le Lac de la Haute-Sûre est un réservoir important en eau potable. Dans le contexte du respect de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'orateur informe que son ministère est en train d'élaborer une nouvelle zone de protection. Des restrictions supplémentaires seront imposées aux communes et aux agriculteurs. Pour des raisons de cohérence, il n'est pas souhaitable d'offrir des dérogations aux pêcheurs. M. le Secrétaire d'Etat rappelle encore que le taux de nitrates a considérablement augmenté.

Quant au cadre légal de l'accès au lac, il y a lieu de noter que l'article 15 de la loi du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles dispose ce qui suit :

« Dans la mesure où ils se déroulent en forêt, dans des habitats de l'annexe 1 ou dans des habitats d'espèces des annexes 2 et 3 et sur les cours d'eau, les activités sportives, l'emploi d'instruments sonores, ainsi que les activités de loisirs susceptibles de nuire manifestement à l'environnement naturel sont réglés par des règlements grand-ducaux.

L'usage d'engins automoteurs en forêt et dans des habitats de l'annexe 1 ou des habitats d'espèces des annexes 2 et 3 est uniquement autorisé sur des voies publiques goudronnées.

Des dérogations à cette interdiction peuvent être accordées par le Ministre chaque fois que l'organisation d'une manifestation sportive requiert une telle mesure.

L'interdiction ne s'applique pas aux propriétaires de fonds boisés ou de fonds ruraux et à leurs ayants cause. Egalement l'utilisation de tels engins dans un but d'utilité publique reste autorisée. »

Un arrêt de justice<sup>1</sup> statue qu'un pêcheur ne figure pas parmi les ayants droit à pouvoir emprunter les voies non goudronnées dans les forêts avec un véhicule alors qu'il n'a pas la qualité de riverain. D'une manière générale, permettre aux pêcheurs d'emprunter avec leurs voitures des chemins forestiers est un précédent qui risque d'entraîner des demandes similaires de toute sorte de visiteurs du lac. D'un point de vue juridique, le pêcheur n'est pas un riverain de sorte qu'un traitement privilégié du pêcheur par rapport à tout autre visiteur du lac n'est pas possible. Le Gouvernement veut absolument éviter à ce que les berges du lac soient accessibles en voiture à tout le monde.

Au vu de la loi du 19 janvier 2004 et de la jurisprudence précitée, les pêcheurs ne peuvent donc pas emprunter les chemins forestiers, et l'accès au lac n'est donc possible que par des voies goudronnées. Voilà pourquoi les 310 points d'ancrage pour embarcations seront aménagés à proximité des voies goudronnées, de même que des aires de stationnement par lesquelles les pêcheurs pourront accéder au lac avec leur véhicule.

Il s'agit de mettre en place une infrastructure adéquate pour les embarcations proches des voies d'accès goudronnées et de faciliter la mise à l'eau des embarcations. M. le Secrétaire d'Etat estime qu'un pêcheur pourra ainsi accéder facilement à son embarcation. Le pêcheur devra être en mesure de ramer une courte distance jusqu'à l'endroit où il souhaite pêcher.

En guise de conclusion, les prochaines étapes envisagées par le ministère se présentent comme suit :

- faire corroborer les solutions dégagées lors des réunions de concertation par toutes les administrations concernées ;

---

<sup>1</sup> Arrêt de la Cour d'Appel du 10 octobre 1985 – numéro 8383 du rôle

- établir le budget des travaux à réaliser ;
- consulter les communes au sujet de l'introduction d'une taxe communale pour embarcation de pêche en vue de l'utilisation des points ancrage ;
- discuter ces propositions avec les pétitionnaires.

### Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- En réponse à une question afférente, M. le Secrétaire d'Etat explique que l'Administration des Ponts & Chaussées est en charge de l'aménagement et de l'entretien des infrastructures autour du lac.

- Les pétitionnaires revendiquent que les pêcheurs doivent être considérés comme riverains à l'instar des autres pays de la communauté européenne (cf. motion présentée par les Sportfischer vum Stauséi reprise dans le dossier des pétitionnaires). Un membre de la Commission souhaite savoir dans quels pays le pêcheur est effectivement considéré comme un riverain.

- Le représentant du groupe politique DP estime que le problème ne consiste pas uniquement dans le fait de garantir un accès à l'embarcation, mais également de garantir l'accès de l'embarcation au lac. Or, ceci n'est pas facile au Lac de la Haute-Sûre. Il s'oppose à l'image attribuée aux pétitionnaires, à savoir que les pêcheurs veulent à tout prix accéder avec leurs voitures aux berges du lac. La demande des pétitionnaires émane du fait que de nombreux accès ont été fermés aux pêcheurs.

L'orateur peut se déclarer d'accord avec l'introduction d'une taxe visant une meilleure gestion des embarcations en usage.

Il rappelle encore qu'un plan a été élaboré au cours de la législature 1999 à 2004 prévoyant 17 à 18 sites pour points d'ancrage. Ce plan avait trouvé l'accord du Ministre de l'Intérieur d'antan ainsi que celui des pêcheurs. L'orateur souhaite savoir si ce plan existe toujours et s'interroge sur les raisons de la non-réalisation de ces mesures.

L'expert gouvernemental invoque que la réalisation de ces mesures était toujours dépendante de l'accès. Les plans élaborés dans le passé n'ont pu être réalisés du fait que les différentes administrations n'ont pas pu donner leur accord. Il ajoute que les pêcheurs ont toujours revendiqué un accès direct aux berges du lac en voiture.

Le représentant du groupe politique DP s'oppose à cette interprétation. Il insiste que les pêcheurs ne revendiquent pas un accès privilégié aux berges du lac, mais qu'il s'agit de trouver un compromis afin de réduire la distance entre le lieu de stationnement de la voiture et le point d'ancrage de l'embarcation. Il rappelle qu'une grande partie des pêcheurs sont des personnes âgées qui éprouvent des difficultés à parcourir de longues distances.

Il se rallie au constat des représentants du Gouvernement que le Lac de la Haute-Sûre est en premier lieu un réservoir d'eau potable et qu'aucune activité ne doit avoir une influence néfaste sur la qualité de l'eau potable. Il estime cependant que la pêche sportive n'est pas la source du taux de nitrate élevé de l'eau.

- Contrairement aux pêcheurs, les chasseurs ont le droit d'emprunter des chemins forestiers non goudronnés. Il est précisé que le but de la chasse est la gestion des populations de la faune sauvage. Les pêcheurs, par contre, exercent une activité de loisir au Lac de la Haute-Sûre.

- Le représentant du groupe politique DP souligne que les pêcheurs sont détenteurs d'un permis de pêche qui leur confère certains droits. M. le Secrétaire d'Etat invoque que la détention du permis de pêche ne leur confère aucunement la qualité de riverain. En effet, en ce qui concerne le Lac de la Haute-Sûre, leur droit de pêche ne découle pas d'une location d'un lot de pêche donné, mais ils pratiquent la pêche sur un plan d'eau qui fait partie du domaine public. L'orateur souligne en outre que chaque demandeur du permis de pêche est en connaissance de cause des conditions de la pêche sportive en vigueur au Lac de la Haute-Sûre.

- M. le Président rappelle que la Police grand-ducale a déjà lancé plusieurs fois une campagne en vue d'enlever les embarcations vétustes. Il souligne en outre que les autorités avaient à plusieurs reprises essayé de trouver une solution de compromis avec les pêcheurs du Lac de la Haute-Sûre, mais que ces propositions n'ont pas été acceptées par ces derniers.

- En réponse à une question afférente, l'expert gouvernemental estime que dans certains cas un pêcheur devra ramer sur une distance de 1 à 2 kilomètres entre la mise à l'eau de son embarcation et l'endroit où il souhaite pêcher. L'expert gouvernemental souligne que des accès au lac sur voie goudronnée existent dans les plusieurs villages (Lultzhausen, Insborn, Liefrange, Bavigne, Rommwiss, Pont-Misère).

La Commission des Pétitions décide d'informer les pétitionnaires de l'échange de vues avec Mme la Ministre et M. le Secrétaire d'Etat. Elle prend acte que M. le Secrétaire d'Etat envisage d'inviter les pétitionnaires à une réunion dès que les travaux préparatoires seront achevés (cf. ci-dessus). La Commission se renseignera en temps utile auprès du ministère au sujet de l'avancement du dossier.

### **3. Pétition n° 322 pour le renouvellement et l'agrandissement du Musée national de la Résistance d'Esch/Alzette**

**- Conclusions de la Commission suite à la visite du Musée national de la Résistance (04.03.2014) et au courrier du Ministre de la Culture (19.03.2014)**

Les membres de la Commission soulignent tous l'utilité de la visite du Musée national de la Résistance et que le fait d'y avoir associé la Ministre de la Culture a fait avancer le dossier.

Dans sa prise de position du 19 mars 2014, le Ministère de la Culture confirme le besoin de renouvellement et d'agrandissement du Musée national de la Résistance.

La Commission des Pétitions accueille favorablement la volonté de la Ministre d'intégrer des représentants de la ville d'Esch/Alzette dans le groupe d'experts que le Gouvernement avait nommés en 2013 pour développer le concept muséologique et de fonctionnement du futur musée.

La Ministre souligne que, afin de pouvoir avancer rapidement dans ce dossier, ledit groupe d'experts est appelé à déposer ses conclusions dans les meilleurs délais.

La Commission des Pétitions ne manquera pas de se renseigner auprès du Ministère concerné au sujet des conclusions du groupe d'experts précité. En attendant, la pétition est tenue en suspens. La prise de position est transmise pour information aux pétitionnaires.

### **4. Pétition publique n° 329 - Garantir l'indépendance des étudiants face à des réformes du système d'aide financière**

- Examen de la recevabilité

La Commission des Pétitions émet un avis favorable au sujet de la recevabilité de la pétition sous rubrique.

**5. Pétition publique n° 330 - Géint d'Zäitëmstellung**

- Examen de la recevabilité

Ce point n'a pas été abordé.

**6. Pétition publique n° 331 - Méi ee strengt Déiereschutzgesetz**

- Examen de la recevabilité

Ce point n'a pas été abordé.

**7. Pétition publique n° 332 - Berücksichtigung der Mehrsprachigkeit bei etat.lu**

- Examen de la recevabilité

Ce point n'a pas été abordé.

**8. Pétition publique n° 333 - Géint den Tram a fir d'Ofhale vun engem Referendum**

- Examen de la recevabilité

Ce point n'a pas été abordé.

**9. Pétition publique n° 334 pour la révision de la hauteur des trottoirs et l'ajustement de cette hauteur**

- Examen de la recevabilité

Ce point n'a pas été abordé.

**10. Pétition publique n° 335 pour l'introduction d'un revenu de base universel pour tous les citoyens du Luxembourg**

- Examen de la recevabilité

Ce point n'a pas été abordé.

**11. 6634 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2013**

Ce point n'a pas été abordé.

**12. Divers**

La pétition publique

- M. le Président informe les membres de la Commission des Pétitions de la conférence de presse du 20 mars 2014 qu'il a tenue avec le Président de la Chambre au sujet de la pétition publique et rappelle les grandes lignes de ce nouveau système de pétition (cf. présentation *powerpoint* en annexe).

- Le représentant de la sensibilité politique « déi lénk » est d'avis que les fonctionnaires de l'Union européenne résidant au Luxembourg ne disposent pas d'un numéro de matricule luxembourgeois et ne peuvent de ce fait pas signer une pétition publique, ce qui n'est pas acceptable.

- Les membres de la Commission ont eu un échange de vues sur les critères de recevabilité de la pétition publique. Il est convenu d'approfondir cette discussion lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 2 avril 2014.

Luxembourg, le 30 avril 2014

Le Secrétaire-administrateur,  
Anne Tescher

Le Président,  
Marco Schank

**Annexe :**

- Présentation *Powerpoint* au sujet de la pétition publique



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

## Conférence de presse

# La pétition publique

*M. Mars Di Bartolomeo, Président de la Chambre des Députés*

*M. Marco Schank, Président de la Commission des Pétitions*



# La pétition publique

- Demande de pétition publique en ligne
- Collecte des signatures en ligne
- 4.500 signatures en 6 semaines ⇒ débat public
- Forum de discussion pour chaque pétition publique (pendant 6 semaines)



- Objectifs de la pétition publique:
  - Participation citoyenne
  - Transparence
  - Recours aux nouvelles technologies informatiques



# Comment introduire une demande ?

The screenshot shows the website of the Chamber of Deputies of Luxembourg. The main navigation bar includes 'Actualité', 'Organisation et fonctionnement', 'Travail à la Chambre', 'La Chambre et l'UE', and 'La Chambre et vous'. The 'Travail à la Chambre' section is active, displaying a video of a session and a text box about legislative work. A sidebar on the left lists various services like 'Recherche', 'Commissions', and 'Séances publiques'. On the right, there are utility boxes for email alerts, document search, and podcasting. The 'Pétition publique' button is highlighted with an orange border.

Plan du site |

► La Chambre de A..Z ► Contacts

Vos raccourcis à la Chambre

Suivre l'évolution d'un projet de loi

M'abonner à l'alerte email ►

Rechercher un député

Filtrer sur le nom

Cliquez ici pour afficher...

Trouver un document

N° de dossier parlementaire

OK

Voir les dossiers en cours ►

Podcasting

M'abonner à un podcast ►

Pétition publique

Déposer une pétition ►

La Chambre de A..Z

MOTION +

POUVOIR LÉGISLATIF +

SESSION +

► La Chambre de A..Z

Vous êtes ici: Travail à la Chambre >

Recherche

- Rôle des affaires
- Recherche d'archives
- Vidéos

Commissions

Séances publiques

Pétitions

Procédure législative

Contrôle du Gouvernement

Budget de l'Etat

Nominations

Débats en séance publique

**TRAVAIL À LA CHAMBRE**  
Le « quoi » et le « comment » de l'activité parlementaire.

Légiférer et contrôler le Gouvernement : Voilà les deux fonctions essentielles de la Chambre des Députés. Le dossier législatif est préparé au sein des commissions parlementaires avant d'être évacué en séance plénière. Le contrôle de l'exécutif s'exerce par différents moyens prévus dans le règlement de la Chambre. Le rôle du Parlement ne se limite pour autant pas à ces deux prérogatives essentielles.

**Recherche**

Comment trouver le document qui m'intéresse, revoir la retransmission télévisée d'une séance publique ou une émission Chamber aktuell ?

- Rôle des affaires
- Archives
- Vidéos

**Commissions** +

**Séances publiques** +

**Pétition** +

**Procédure législative** +



# Comment introduire une demande ?

**Données personnelles**

Nom	<input type="text"/>	Lieu de naissance	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>	Numéro	<input type="text"/>
Localité	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays de résidence	<input type="text" value="Luxembourg"/>		
Adresse e-mail	<input type="text"/>		

**Informations concernant la pétition**

Intitulé

But de la pétition

En nom personnel       Au nom d'une association ou d'une organisation

Nom de l'association ou de l'organisation

En qualité de

J'accepte les [conditions générales de la pétition publique](#)

Mot de vérification:



# Comment introduire une demande ?

New Reply Reply to All Forward Display More

 **Confirmation de demande de dépôt d'une pétition publique**  
**Chambre des Députés - Pétitions** 17/03/2014 14:02  
To: atescher [Show Details](#)  
**Please respond to no.reply**

Votre demande de dépôt d'une pétition publique a été enregistrée:

Date et heure de la demande: le 17-03-2014 à 14:02  
Pétitionnaire: Anne Tescher  
Intitulé de la pétition: Pétition pour la rénovation du Musée national de la Résistance  
But de la pétition: Le Musée national de la Résistance a pour objectif de préserver la mémoire collective en relation avec les crimes commis contre l'humanité et les mouvements de résistance et de solidarité pendant la deuxième guerre mondiale. Il permet de garder vivante la mémoire et l'histoire du Luxembourg des années 1940-1945 Au vu de l'état actuel du Musée national de la Résistance, les pétitionnaires demandent - d'entamer dans les meilleurs délais les travaux de rénovation et d'agrandissement indispensables - d'engager le personnel nécessaire pour une gestion adéquate du Musée

Pétition à titre personnel

Adresse: 135, Fond St Martin, Luxembourg, 2135

Date de naissance: 06-09-1978  
Lieu de naissance: Luxembourg

[Veuillez cliquer sur ce lien, dans un délai d'un mois, pour confirmer votre demande de dépôt d'une pétition publique.](#)



## Recevabilité de la demande

- Intérêt général et national
- Examen des demandes par
  - Commission des Pétitions et
  - Conférence des Présidents
- Pétition publique irrecevable sera examinée par la Commission des Pétitions en tant que pétition ordinaire



# La mise en ligne de la pétition publique

- Publication de la pétition publique recevable sur le site de la Chambre
- Signature en ligne pendant 6 semaines
- Forum de discussion ouvert pendant période de signature



## Qui peut signer ?

- Avoir 15 ans au moins
- Être inscrit dans le registre national des personnes physiques, c.-à-d. avoir un numéro de matricule luxembourgeois



# Comment signer ?

Plan du site |

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[La Chambre de A...Z](#) | [Contacts](#)

[Actualité](#) | [Organisation et fonctionnement](#) | [Travail à la Chambre](#) | [La Chambre et l'UE](#) | [La Chambre et vous](#)

Vos raccourcis à la Chambre

[Suivre l'évolution d'un projet de loi](#)  
[M'abonner à l'alerte email](#)

Vous êtes ici: [Travail à la Chambre](#) > [Pétitions](#) > [Signer une pétition](#) >

## Signature d'une pétition publique

Recherche

Commissions

Séances publiques

**Pétitions**

- > Dépôt d'une pétition
- > Rôle des pétitions
- > Signer une pétition

Procédure législative

Contrôle du Gouvernement

Budget de l'Etat

Nominations

Débats en séance publique

Pour signer une pétition publique vous devez

- être âgé de 15 ans;
- être inscrit dans le Registre national des personnes physiques.

L'Administration parlementaire se réserve le droit de vérifier votre identité dans le Registre national des personnes physiques.

Les données fournies par les signataires seront conservées sur support informatique jusqu'à la clôture de la procédure administrative.

Dépôt: 17-03-2014	Auteur: Schmit Jean	Fin de la période de signature: 28-04-2014
<a href="#">Pétition publique 481</a>	Pétition pour la reconnaissance de la therapie de la douleur au Luxembourg	Signatures: <b>2</b> <a href="#">Signer la pétition</a> <a href="#">Participer au forum</a>
Dépôt: 17-03-2014	Auteur: Anne Tescher	Fin de la période de signature: 28-04-2014
<a href="#">Pétition publique 480</a>	Pétition pour la rénovation du Musée national de la Résistance	Signatures: <b>1</b> <a href="#">Signer la pétition</a> <a href="#">Participer au forum</a>
Dépôt: 12-03-2014	Auteur: laetitia kencker	Fin de la période de signature: 25-04-2014
<a href="#">Pétition publique 479</a>	test	Signatures: <b>1</b> <a href="#">Signer la pétition</a> <a href="#">Participer au forum</a>
Dépôt: 12-03-2014	Auteur: Stéphanie Catilina	Fin de la période de signature: 23-04-2014



# Comment signer ?

Plan du site |

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

► La Chambre de A...Z ► Contacts

Actualité | Organisation et fonctionnement | **Travail à la Chambre** | La Chambre et l'UE | La Chambre et vous

Vos raccourcis à la Chambre

Suivre l'évolution d'un projet de loi

M'abonner à l'alerte email ►

Vous êtes ici: Travail à la Chambre > Pétitions > Rôle des Pétitions >

## Rôle des pétitions

Recherche

Commissions

Séances publiques

**Pétitions**

- Dépôt d'une pétition
- Rôle des pétitions
- Signer une pétition

Procédure législative

Contrôle du Gouvernement

Budget de l'Etat

Nominations

Débats en séance publique

Pour signer une pétition publique vous devez

- être âgé de 15 ans;
- être inscrit dans le Registre national des personnes physiques.

L'Administration parlementaire se réserve le droit de vérifier votre identité dans le Registre national des personnes physiques.

Les données fournies par les signataires seront conservées sur support informatique jusqu'à la clôture de la procédure administrative.

### Données personnelles

Nom	<input type="text"/>	Lieu de naissance	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
Rue	<input type="text"/>	Numéro	<input type="text"/>
Localité	<input type="text"/>	Code postal	<input type="text"/>
Pays de résidence	<input type="text" value="Luxembourg"/>		
Adresse e-mail	<input type="text"/>		

### Publication de la signature

En principe, vos nom, prénom, localité et code postal seront publiés dans la liste des signatures du site public de la Chambre des Députés.

Vous pouvez choisir de masquer ces données

J'accepte les [conditions générales de la pétition publique](#)



New Reply Reply to All Forward Display More

 **Confirmation de signature d'une pétition publique - e-mail à conserver** 17/03/2014 15:30  
**Chambre des Députés - Pétitions**  
To: atescher [Show Details](#)  
**Please respond to no.reply**

Vous venez de soutenir une pétition publique sur le site de la Chambre des Députés. Veuillez cliquer sur le lien ci-dessous pour confirmer votre identité. Vos données seront vérifiées par le biais du Registre national des personnes physiques. Après vérification votre signature sera validée de manière formelle et, sous réserve de votre accord, vos données seront publiées sur le site de la Chambre des Députés.

[Activer ma signature](#)

Sans validation, votre signature ne sera pas prise en compte. Vous disposez de 24 heures maximum pour activer votre signature. Passé ce délai, vous devez relancer la procédure de signature.



# Publication des signatures

Actualité Organisation et fonctionnement **Travail à la Chambre** La Chambre et l'UE La Chambre et vous Vos raccourcis à la Chambre

Vous êtes ici: Travail à la Chambre > Pétitions > Signer une pétition >

**Signature d'une pétition publique**

Recherche

Commissions

Séances publiques

**Pétitions**

- › Dépôt d'une pétition
- › Rôle des pétitions
- › Signer une pétition

Procédure législative

Contrôle du Gouvernement

Budget de l'Etat

Nominations

Débats en séance publique

[Retour](#)

Pétition publique n° 480 - Pétition pour la rénovation du Musée national de la Résistance

Tri: date d'apposition

Nom	Prénom	Localité	Code postal
Coordonnées non publiées			
Tescher	Anne	Luxembourg	2135

[Retour](#)

Suivre l'évolution d'un projet de loi

M'abonner à l'alerte email



## Seuil après 6 semaines

- $\geq 4.500$  signatures = débat public en commissions parlementaires
- $< 4.500$  signatures = instruction par la Commission des Pétitions selon les procédures de la pétition ordinaire



## Débat public

- Débat public au sein de la Commission des Pétitions et de la commission parlementaire concernée
- Présence du ministre concerné
- Participation de 6 pétitionnaires au débat
- Retransmission par Chamber TV
- Presse accréditée peut assister



# Rôle des pétitions

- **Transparence: Rôle des pétitions**
  - Outil de gestion interne des pétitions
  - Outil de consultation sur le site Internet
    - Liste des pétitions
    - Publication des documents (Avis, Procès-verbal,..)
    - Suivi de l'instruction de la pétition
    - Fonctionnalité de recherche et de tri



# Rôle des pétitions

Vous êtes ici: Travail à la Chambre > Pétitions > Rôle des pétitions >

Suivre l'évolution d'un projet de loi

M'abonner à l'alerte email

Recherche

Commissions

Séances publiques

**Pétitions**

- > Dépôt d'une pétition
- > Rôle des pétitions
- > Signer une pétition

Procédure législative

Contrôle du  
Gouvernement

Budget de l'Etat

Nominations

Débats en séance  
publique

## Rôle des pétitions

La rubrique "Rôle des pétitions" vous permet de consulter les pétitions en cours de procédure ou les pétitions déjà évacuées. Les pétitions y sont organisées en fonction de leur type (p. ex. Pétitions publiques, Pétitions ordinaires).

Pour chaque type de pétition il est possible d'appliquer des filtres de recherche. Vous pouvez ainsi demander à ne voir, par exemple, que les "Pétitions publiques - En cours" ou les "Pétitions ordinaires - Evacuées", etc.

Pour avoir plus d'informations sur une pétition précise, veuillez cliquer sur le numéro de la pétition concernée.

Type de pétition  Rechercher

Etat

Sous-état

Date  Numéro

1 / 2

Dépôt: 12-03-2014	Auteur: Sven Clement	En examen de recevabilité
<a href="#">Pétition publique 329</a>	Garantir l'indépendance des étudiants face à des réformes du système d'aide financière	
Dépôt: 31-01-2014	Auteur: Marc Pletsch au nom de APEG, LBSA, APEL	Recevable
<a href="#">Pétition ordinaire 328</a>	Solidarité avec l'Education	
Dépôt: 13-01-2014	Auteur: Denise Bucciarelli au nom de ALPADOC	Recevable
<a href="#">Pétition ordinaire 327</a>	Pétition pour la reconnaissance de la thérapie de la douleur au Luxembourg	
Dépôt: 28-08-2013	Auteur: Habitants d'Esch-Lallange et de Schifflange	Recevable
<a href="#">Pétition ordinaire 326</a>	Pétition contre le projet d'implantation d'une usine d'asphalte dans la zone industrielle "Um Monkeler"	
Dépôt: 24-06-2013	Auteur: Association luxembourgeoise pour la protection des animaux	Clôturée
<a href="#">Pétition ordinaire 325</a>	Petition für ein Verbot von Stachelhalsbändern und Würgehalsbändern in Luxemburg	



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Merci de votre attention!

**Questions ?**